



URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES REGION HAUT- DE - FRANCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du 07 décembre 2017

QUI S'EST DEROULEE A LA MAISON DES URPS 118 bis rue royaleLILLE

Membres élus présents:

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BAELEDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr COPPI Jean Paul,
- Dr CORDET DRON Marianne,
- Dr DRANCOURT Jacques,
- Dr HERLEM Jean Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr LEVEL Philippe,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SILBERBERG Maud,
- Dr SZPAK Peggy.

Le président ouvre la séance. Treize membres sont présents :

Le Dr BARDE Hervé, absent, a donné pouvoir au Dr Jean Paul COPPI.

Le Dr MERAC Annie, absente, a donné pouvoir au Dr Thomas BALBI.

Madame Charlotte MOREELS est invitée aux débats.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut normalement se dérouler.

1- Approbation du PV de l'AG du 15 juin 2017.

Nous avions reçu des remarques par e-mail du Dr MERESSE et du Dr LEMAN auxquelles nous avons apporté des réponses écrites, transmises également à tous les membres de l'Assemblée.
Après discussion, les modifications demandées par le Dr MERESSE sont mises au vote.

Les modifications du PV selon les remarques du Dr MERESSE :

Question : A-De « bien vouloir supprimer le dernier paragraphe du rapport moral » ?

Pour 15 Contre 0 Abstention 0 **Modification adoptée**

Le Dr MERESSE demande le retrait de la phrase concernant HANDIDENT « **G - HANDIDENT Réunion ce matin. Présentation de la structure dont nous sommes membres de droit. Mais l'ancienne équipe et les anciens destinataires des courriers n'ont pas fait suivre les informations** » il réaffirme qu'il n'a pas à faire suivre ces invitations, et qu'il n'a rien reçu.

Le Dr CHARBIT informe l'Assemblée que des copies de ces e-mails d'invitation adressés à l'ancienne équipe, sont en notre possession et seront adressées par courriel à chaque membre de l'AG dans les jours qui suivent.

Question B – êtes-vous pour la suppression de cette phrase du PV ?

Pour 2 (DR MERESSE DR HERLEM) Contre 12 Abstention 1 (Dr LEMAN)
Modification refusée

Le Dr MERESSE demande la modification de valeur des parts de la SCI.

Question C – êtes-vous pour la modification de cette valeur ?

Pour 2 (DR MERESSE DR HERLEM) Contre 13 Abstention 0
Modification refusée

Le Dr MERESSE demande l'adjonction au PV du texte qu'il a lu en séance. Le Dr CHARBIT lui rappelle ses propos à savoir « les PV ne sont pas là pour exprimer les ressentis de chacun. »

Question D – êtes-vous pour l'adjonction de ce texte préparé et lu en séance par le Dr MERESSE au PV ?

Pour 3 (Dr MERESSE, Dr HERLEM, Dr DRANCOURT) Contre 11 Abstention 1 (Dr SZPAK)
Modification refusée

Question E – êtes-vous pour les autres modifications demandées par le Dr LEMAN ?

Pour 6 (Dr MERESSE, Dr HERLEM, Dr DRANCOURT, Dr SZPAK, Dr LEMAN, Dr BAELDE) Contre 9
Abstention 0
Modification refusée

Approbation du PV de l'AG du 15 juin 2017 ainsi modifié

Pour 12 Contre 3 (Dr MERESSE, Dr HERLEM, Dr LEMAN) Abstention 0

Le PV est adopté

2- Rapport d'étape - Bilan prévisionnel 2018 :

Tout le monde a reçu le compte de résultat 2018.

Mr BONDU précise que cette AG de « mi-parcours », conforme à nos statuts, n'a pas pour but de présenter les comptes 2017. L'exercice n'étant pas clôturé, il s'agit de la présentation d'un bilan prévisionnel et du budget 2018.

Dans les documents, nous avons le « réalisé » de l'exercice 2016, le prévisionnel approuvé en 2017 et le comparatif prévisionnel 2018.

Sur le plan des recettes, le seul changement est le défraiement des formations réglé par les confrères.

Sur le plan des dépenses, augmentation des frais de personnel (chargée de mission), des frais de conférence (AFGSU2 initiale et remise à niveau) et le projet « de non recours aux soins » avec l'OR2S.

Sur le plan de la trésorerie, on constate une légère augmentation (71 000€).

Le Dr LEMAN pose la question de savoir si nous sommes tenus d'effectuer un appel d'offre pour ces formations ? La question a été débattue. Nous avons interrogé de nombreuses instances et nous attendons leur réponse. Dans le cas où cette obligation nous incomberait il faudrait la formaliser.

Le Dr HERLEM demande si nous avons des livrets de placements (livret bleu par exemple), M. BONDU précise que nous avons les mêmes que l'an passé.

Vote pour l'approbation du prévisionnel 2018

Pour 15

Prévisionnel adopté à l'unanimité

3- Rapport moral et d'activités :point sur les actions, commissions, formations, communications et décisions

- ARS
- CTS
- CODAMUPS-TS
- O.N.D.P.S. et CRONDPS lecture du PRS2 et création de sous-commissions liées à la démographie professionnelle, ces commissions ne se sont jamais réunies. Nous avons reçu une invitation pour participer à une réunion devant valider le numerus clausus des professionnels de santé. Ne souhaitant pas cautionner des décisions prises sans concertations nous avons décidé, les quatre URPS concernés, de ne pas nous rendre à cette réunion. Un texte cosigné des quatre présidents des URPS concernées a été adressé à la présidente de la commission.

Cette lettre est annexée au PV (PJ1)

- HANDIDENT : le Dr BISERTE a représenté notre URPS au CA du 20 novembre 2017 au sein de cette association. De nombreux projets vont se mettre en place, la télémédecine, la refonte et mise à jour de la liste des praticiens, projet « URPS hôpital de Maubeuge », et création de structures efficientes, projet sur la posture du praticien face à tout type de handicaps, mobilisation des libéraux, formation inter-URPS etc...
- OR2S : le Dr CHARBIT nous a représenté au CA et à l'AG
- C.E.S.P. : (Contrat d'Engagement Service Public) : Notre chargée de missions Madame Charlotte MOREELS nous y a représenté. il y a 19 dossiers d'étudiants pour 15 places disponibles. Les oraux se dérouleront en décembre.
- Centres Low-Cost : Installation d'un centre « Dentego ». Nous avons rédigé un courrier pour sensibiliser

tous nos élus, nous avons rendez-vous avec Madame RICOMES directrice de l'ARS.

Cette lettre est annexée au PV (PJ 2)

- Liquidation URPS Nord Pas de Calais pas encore acté.
- Formations proposées par notre URPS: en partenariat avec l'ONFOC de l'Oise (qui intervient à titre gratuit).
Radioprotection des patients: environ 250 confrères ont été formés en 2017 à la radioprotection des patients.
AFGSU2: concernant la formation aux gestes d'urgence, nous les organisons en relation avec les CESU de chaque département. Une participation financière est demandée aux confrères, tant pour la mise à niveau que pour la formation initiale de 3 jours.
Nous avons une demande importante pour la formation initiale.
- PTA: envoi d'un courrier postal avec un questionnaire pour sonder les praticiens à propos des cas complexes, qui n'a généré que peu de réponses.
- CORSSIS: (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé), nous en faisons partie et restons vigilants sur le dossier médical partagé.

(Le texte du rapport moral du Dr COPPI lu en AG est annexé au procès-verbal, PJ 3)

Vote pour l'approbation de ce Rapport Moral

Pour 15

Adopté à l'unanimité

4- Rapport d'activité présenté par Madame Charlotte Moreels

• Projet de «Non recours aux soins » : contenu, partenariats, financements

Chaque membre de l'AG a en sa possession le chiffrage de cette enquête, nous essaierons de trouver des partenaires pour le financement de cette étude.

Le constat que seuls 30% des gens participent à l'opération MT'dents gratuite, dont la motivation n'est plus à démontrer, pose la question de savoir pourquoi ne viennent-ils pas nous voir ? Celane peut se résumer aux problèmes financiers !

Nous allons réaliser une enquête quantitative sur un échantillon de 4000 personnes pour connaître les véritables raisons de ce « non recours aux soins ».

Questionnaire mailing, et questionnaire téléphonique (IPSOS ou GFK) se dérouleront sur environ 2 mois et seront suivis d'une enquête qualitative (ANTHROPOLAB).

Les résultats seront en notre possession et disponibles dans un intervalle de 18 à 24 mois après le questionnaire quantitatif. Attention le « non recours » n'est pas le « renoncement ».

Vote pour l'approbation de ce projet et son financement Pour 15

Adopté à l'unanimité

• Actions et projets inter URPS 2017- 2018

En relation avec l'URPS Pharmacie nous avons réalisé un guide pour les femmes enceintes et les jeunes mamans.

ETP : encore un peu de retard au niveau de la Picardie mais les structures se mettent en place en inter-URPS.

Voir rapport moral.

- **Notre communication de l'URPS 4 pages**

Nous allons refaire un nouveau 4 pages de communication sur nos actions.

Site internet /transformation et évolution

Notre Webmaster Ludovic ne sera plus opérationnel. Il nous faudra donc concevoir un nouvel outil internet dont le financement a été budgétisé dans le prévisionnel voté au point 2.

5- Approbation de la modification du règlement intérieur

Introduction du vote électronique. Chaque membre est en possession du texte proposé. Sur proposition du Dr LEMAN on ajoutera « le vote ne sera pas anonyme ».

Vote Pour 14 abstention 1

modification approuvée

6- Commission de contrôle

Elections d'Août 2017 : ont été élus le Dr CORDET DRON Marianne, le Dr LEVEL Philippe et le Dr SILBERBERG Maud.

Le Dr SILBERBERG Maud est élue présidente de la commission de contrôle par les membres de cette dernière.

Il est demandé de prévoir pour la prochaine AG l'élection de la commission de contrôle qui succèdera à celle-ci en Août 2018.

7- URPS Nord-Pas-de-Calais

Le Dr BALBI expose les différentes anomalies constatées lors de cette liquidation qui dure depuis deux ans. Il estime que cela n'est pas correct au niveau confraternel et que cela génère une ambiance de travail délétère.

Le président Dr BALBI a exposé les faits au service juridique de l'ARS, qui lui a recommandé d'interroger la cour des comptes sur cette liquidation.

Par courriel la cour des comptes nous a répondu de nous assurer d'avoir fait toutes les démarches et sollicitations nécessaires, par LRAR, pour obtenir tous les documents et toutes les réponses.

C'est pour se conformer à cette recommandation que nous avons adressé au Président Dr MERESSE et au trésorier (liquidateur) Dr HERLEM de l'ancienne URPS-NPC des courriers recommandés.

De plus, nous venons de découvrir :

- que le compte de l'URPS-NPC n'a été clôturé qu'en novembre 2017, il y a donc moins d'un mois,
- que des chèques rattrapant des factures de la maison dentaire datant de 2012 viennent d'être régularisées, (?)
- que l'installation d'un téléviseur a été réalisée en mars 2016 soit plus de 3 mois après la création de la nouvelle URPS sans en informer les membres de l'URPS, ni l'ancienne ni la nouvelle.

Tout ceci n'est pas normal.

Le Dr HERLEM intervient pour dire que l'on n'a pas à mettre en cause les dépenses de l'ancienne URPS NPC.

Le Dr CHARBIT lui précise que lorsque les dépenses ont été décidées (par quid'ailleurs ?) en mars 2016

l'actuel bureau, constitué en janvier, devrait en être informé et les sommes budgétisées.

Chaque membre a reçu l'exposé des réponses apportées par les liquidateurs au cours de la réunion de bureau du 23 novembre 2017 (extraits du PV provisoire), ce texte est un verbatim démontrant bien l'ambiance que cette situation génère. Le Dr HERLEM prétend que ce Verbatim n'est pas fidèle à la situation. Le Dr CHARBIT propose de faire écouter la bande à l'Assemblée.

Le Président Dr BALBI s'exprime et précise les règles de vie dans un bureau associatif, qui plus est, confraternel, où le mensonge, le refus de respecter les décisions prises en bureau et le fait d'agir sans en informer le bureau sont des attitudes intolérables qui doivent être sanctionnées.

Nous envisageons des suites juridiques à cette situation.

Une ligne budgétaire de 25000€ figure d'ailleurs au prévisionnel voté au point 2.

Le Dr MERESSE demande « Qu'est-ce qui gêne qu'un compte ne soit pas totalement clôturé ? ».

Le Dr BALBI précise :

- qu'un compte bancaire ne peut pas être à moitié clôturé !, Il l'est ou pas !
- que nous n'avons toujours pas le PV de liquidation,
- que nous attendons des explications sur cette dépense de mars 2016 pour la fourniture et la pose d'un écran,
- que nous aimerais savoir à quoi correspondent exactement ces ajustements financiers avec la maison dentaire datant de 2012,
- que des lignes comptables de 2016, et de 2017 existent,
- que nous ne savons comment faire pour les intégrer à notre comptabilité.

Le Président Dr BALBI devant partir, la présidence de séance est donnée au Dr BAEDE vice-président.

8- Date, heure et lieu de la prochaine Assemblée Générale.

Mercredi 27 JUIN 2018 à 15 heures à Amiens dans l'antenne amiénoise de la maison de l'URPS Médecins.

9- Questions diverses

Le Dr COPPI précise qu'un reporting a été demandé pour les tâches administratives de notre chargée de mission pour appréhender la charge de travail et l'emploi d'une nouvelle secrétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire Général
Jean Paul COPPI



Le Président
Thomas BALBI

